

la situation régnant le long de toutes les frontières d'Israël, il a déclaré qu'il n'y avait eu aucun changement important le long des lignes d'armistice avec le Liban et la Syrie. Toutefois, le nombre des plaintes déposées à la Commission mixte d'armistice égypto-israélienne avait beaucoup augmenté. La plupart de ces plaintes se rapportaient à des incidents qui, autrefois, auraient été réglés comme des questions courantes dans des rencontres officieuses. C'était, dit-il, l'indice d'une tension accrue que les milieux officiels et l'opinion publique attachent de l'importance à de telles questions. Pourtant, il y avait eu aussi, au cours des semaines récentes, quelques incidents graves le long de la ligne de démarcation entre Israël et l'Égypte. Le général Bennike recommandait que les plaintes ultérieures fussent réglées par un sous-comité de la Commission mixte d'armistice israélo-égyptienne, où siègeraient les officiers chargés d'assurer la sécurité des deux côtés de la ligne dans la région où chaque incident se serait passé, puisque la collaboration entre les représentants locaux des deux parties réduirait probablement le nombre d'incidents.

Le général Bennike consacra le plus long chapitre de son rapport aux relations entre Israël et la Jordanie. Depuis novembre 1953, la Jordanie avait augmenté le nombre des patrouilles et des agents de police affectés aux zones frontalières et remplacé les autorités locales qui étaient soupçonnées de relâchement dans leurs devoirs. Elle avait éloigné de la région frontalière des personnes soupçonnées d'infiltration. Elle avait imposé des peines sévères aux violeurs connus de la ligne et pris des mesures préventives et punitives pour mettre fin à la culture par des Jordaniens de terres situées de l'autre côté de la ligne d'armistice dans le territoire placé sous le contrôle d'Israël. Israël aussi avait amélioré le fonctionnement et augmenté les effectifs de sa police de frontière, et par conséquent l'infiltration et les vols avaient diminué, bien que, dans une intensification de la guerre psychologique, le nombre total des plaintes de divers genres déposées par les deux parties auprès de la Commission mixte d'armistice s'était considérablement accru. Cependant, il y avait eu plusieurs incidents graves que le général Bennike décrivait séparément. La tension avait augmenté le long de toute la frontière israélo-jordanienne sauf dans l'extrême sud. Bien que la Jordanie eût pris des mesures pour empêcher les passages illégaux des lignes d'armistice et qu'Israël eût renforcé ses patrouilles de frontière, aucun effort n'avait encore été tenté en commun pour maîtriser la situation. Des réunions plus fréquentes entre les commandants locaux, investis d'une autorité policière plus étendue, et de meilleures communications entre eux diminueraient la tension, croyait le général Bennike. Entre-temps, dit-il, les difficultés qui s'étaient présentées relativement à la réunion de la conférence spéciale demandée par Israël n'avaient pas amélioré les rapports entre les deux pays. Le général Bennike estimait que le Conseil de sécurité devrait encore surveiller la situation très attentivement, surtout en ce qui concerne les accords d'armistice israélo-jordanien et israélo-égyptien, « pour empêcher une menace possible contre la sécurité de la région », comme celle qui avait amené les trois puissances à intervenir le 17 octobre.

Défilé du Scorpion

L'état des rapports entre la Jordanie et Israël atteignit le point de rupture le 17 mars quand un autobus transportant des passagers civils fut attaqué par une bande armée près du défilé du Scorpion en Israël, au sud de la mer Morte dans la région de la frontière jordanienne. Onze personnes furent tuées et deux